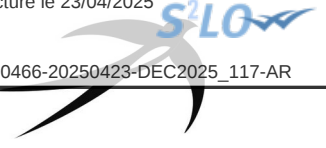


Ville de Malakoff



DECISION MUNICIPALE N° DEC2025_117

Direction : **Direction Culture**

OBJET : **Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Swaken » du groupe Bab L'Bluz et du spectacle « J'adore » d'un DJ set, Isam Elias entre la Ville de Malakoff et TALOWA Productions dans le cadre de la programmation artistique et culturelle de Malakoff en Fête 2025**

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L.2122-23, L.2131-1 ;

Vu le Code la commande publique, notamment ses articles R. 2122-8 et R.2194-8 ;

Vu la délibération n°2020-19 du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22-4° du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de contrat de prestation de cession du droit d'exploitation du spectacle « Swaken » du groupe Bab L'Bluz et du spectacle « J'adore » d'un DJ set, Isam Elias conclu entre la ville de Malakoff et TALOWA Productions fournira une représentation de chaque spectacle entièrement monté et assurera la responsabilité artistique ;

Considérant que la Ville souhaite organiser une programmation artistique et culturelle de Malakoff en Fête 2025 ;

Considérant que les représentations du spectacle « Swaken » du groupe Bab L'Bluz et du spectacle « J'adore » d'un DJ set, Isam Elias sont organisées dans le cadre de la programmation artistique et culturelle de Malakoff en Fête 2025 ;

Considérant la nécessité de passer un contrat de cession du droit d'exploitation avec ladite production ;

DÉCIDE,

Article 1 : D'APPROUVER les termes du contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Swaken » du groupe Bab L'Bluz et du spectacle « J'adore » d'un DJ set, Isam Elias **de TALOWA Productions**, sise 12 rue Adlphe Coll, 31100 Toulouse.

Article 2 : DE SIGNER le contrat annexé à la présente décision, ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : DE DIRE QUE les prix des places pour les deux spectacles, seront proposés gratuitement au public le 21 juin 2025. En contrepartie, la commune s'engage à verser à ladite production la somme de 5 433.25 € (cinq mille quatre cent trente-trois euros et vingt-cinq centimes) T.T.C.

La facture sera éditée et transmise sur la plateforme CH

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 092-219200466-20250423-DEC2025_117-AR

ORFUS
S²LOW

Article 4 : La présente décision sera affichée électroniquement et notifiée aux parties intéressées, inscrite au registre des décisions et publiée au recueil des actes administratifs de la commune. Ampliation en sera adressée au Préfet du département des Hauts-de-Seine et au Trésorier municipal.

Fait à Malakoff, le 7 avril 2025

Nom du signataire
Maire de Malakoff
Jacqueline Belhomme

La Maire,
Jacqueline BELHOMME

*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLE

Concerts dans le cadre de Malakoff en Fête

Le samedi 21 juin 2025

Ville de Malakoff
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Ville de Malakoff, représentée par Mme Jacqueline Belhomme en sa qualité de Maire.
N°SIRET : 219 200 466 00015 – Code APE : 751A – N°TVA Intracommunautaire : FR 952 192 00 466
Adresse : 1 place du 11 novembre 1918 – 92240 Malakoff
Téléphone : 01.47.35.88.96
Mail : cultureinfo@ville-malakoff.fr

Ci-après dénommée « **L'ORGANISATEUR** »

D'UNE PART,

ET

SAS TALOWA PRODUCTIONS, représenté par M Bastien Bacha, en sa qualité de Président.
N° SIRET : 481 543 411 00021 - Code APE : 9001Z - N° Licence et catégorie : PLATESV-R-2020-010066/
PLATESV-R-2020-010065 - N° TVA Intracommunautaire : FR30 481 543 411
Adresse : 12 rue Adolphe Coll – 31100 Toulouse
Téléphone : 05.61.31.04.03
Mail : production@nwar-music.com

Ci-après dénommée « **LE PRODUCTEUR** »

D'AUTRE PART.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIV

LE PRODUCTEUR dispose du droit de représentation en France des spectacles qui font l'objet du présent contrat et pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à leurs présentations.

L'ORGANISATEUR déclare connaître et accepter le contenu des spectacles et certifie s'être assuré de la disponibilité du lieu ci-après désigné.

IL EST EXPOSÉ DE CE QUI SUIV

Article 1 – OBJET

LE PRODUCTEUR cède à L'ORGANISATEUR, qui accepte dans les conditions définies au présent contrat, le droit de représentation des spectacles précités dans le lieu ci-après, pour **un concert et un dj set**.

Nom de l'événement :	Malakoff en fête
Dates :	Samedi 21 juin 2025
Lieu (plein air) :	Théâtre de verdure, Parc Léon Salagnac, 92 240 Malakoff
Prix des billets :	Gratuit

CONCERT

Nom du groupe : Bab L'Bluz
Nom du spectacle : SWAKEN
Equipe artistique : Yousra MANSOUR, Brice BOTTIN, Ibrahim TERKEMANI, Mehdi CHAIB
Horaires : 21h > 22h15
Durée : 75 min

DJ SET

Nom de l'artiste : Isam Elias
Nom du spectacle : J'ADORE
Horaires : 22h45 > Minuit
Durée : 75 min

Article 2 – CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

Le présent marché est soumis aux dispositions du Code de la Commande Publique. Ce document est désigné par les termes « le Code ». Le marché est passé sous la forme d'un marché sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-3 1° du code la commande publique.

Conformément à l'article L.2113-11 du Code, le présent marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots, sont objet ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Article 3 – DURÉE

Le marché est conclu pour la durée de réalisation de la prestation. Il prendra effet à compter de sa date de notification.

Article 4 – OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

LE PRODUCTEUR fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations. En qualité d'employeur, il supportera et réglera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.

Il garantit à L'ORGANISATEUR une jouissance paisible des droits de représentation. Le spectacle comprendra les décors, costumes et accessoires nécessaires à la représentation.

LE PRODUCTEUR fournira à L'ORGANISATEUR la fiche technique du spectacle, les conditions d'accueil et les éléments nécessaires à la communication.

Les éléments de merchandising (photos, affiches, disques, livres, etc.) seront exclusivement fournis par LE PRODUCTEUR qui en assurera la vente avant ou après la représentation. Le produit de cette vente restera intégralement acquis par LE PRODUCTEUR. Pour effectuer cette vente, L'ORGANISATEUR mettra à disposition du PRODUCTEUR une table et un point d'éclairage. Le PRODUCTEUR doit en faire la demande à L'ORGANISATEUR en amont de l'événement. Le PRODUCTEUR assurera la vente et l'encaissement des éléments de merchandising.

LE PRODUCTEUR assurera le transport de l'équipe artistique et technique ainsi que les transferts nécessaires à l'arrivée et au départ des artistes. Les frais de voyage et transferts locaux sont inclus dans le devis adressé par le PRODUCTEUR.

Article 5 – OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR fournira le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le personnel technique au service de la représentation (montage/démontage, sonorisation, éclairage, etc.). Il en

assurera le service général : accueil, service de sécurité, gardiennage du matériel, etc. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales du personnel technique. Le lieu de spectacle sera mis à la disposition des artistes au moment de la représentation et pendant le temps de montage et de filage selon un planning remis en amont de la représentation et défini par le régisseur général de l'événement, en lien avec le responsable technique du PRODUCTEUR.

Lieu de représentation : Théâtre de verdure, parc Léon-Salagnac, 92240 Malakoff.

L'ORGANISATEUR déclare avoir pris connaissance de la fiche technique en annexe du présent contrat et d'être en mesure de la respecter. Il s'engage ainsi à fournir, sauf stipulations contraires, les équipements de sonorisation et d'éclairage, et le cas échéant, la demande backline, définis dans la fiche technique.

L'ORGANISATEUR aura à sa charge les droits d'auteurs (SACEM, SACD) et droits voisins (SPEDIDAM) et en assurera le paiement à la société compétente.

L'ORGANISATEUR assurera la communication de l'événement « Malakoff en fête » et sera en charge de l'information concernant le spectacle. Il respectera l'esprit général de la documentation fournie par LE PRODUCTEUR et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

En dehors des émissions d'informations radiophoniques ou télévisées, d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement et/ou diffusion sonore et/ou audiovisuelle, même partiels du spectacle, devra faire l'objet d'un accord préalable du PRODUCTEUR.

L'ORGANISATEUR prendra en charge les repas des équipes artistiques et techniques comme mentionnés ci-dessous :

- 2 repas le samedi soir pour Isam Elias
- 6 repas le samedi soir ainsi que 5 petits-déjeuners pour Bab L'Bluz

Ces repas seront servis conformément aux régimes alimentaires indiqués dans les riders.

L'ORGANISATEUR prendra en charge l'hébergement pour 5 personnes (équipe artistique de Bab L'Bluz) la nuit du samedi 21 juin.

Il prévoira un catering et une loge dédiée pour chaque équipe artistique sera prévue sur le lieu de la représentation.

Article 6 – CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

6.1. Caractéristiques du prix

La prestation faisant l'objet du présent contrat sera réglée par un prix global et forfaitaire de **cinq mille quatre cent trente-trois euros et vingt-cinq centimes / 5 433,25€ TTC (TVA à 5,50%)**.

Le prix est ferme et est réputé comprendre tous les frais afférents à l'exécution de la prestation.

La décomposition du prix global et forfaitaire est la suivante :

DESIGNATION	TOTAL EN HT
Cession des droits de représentation de Bab L'Bluz pour un concert	4 150,00€
TVA 5,50%	228,25€
TOTAL EN € TTC pour le concert de Bab L'Bluz	4 378,25€
Cession des droits de représentation de Isam Elias pour un concert	1 000,00€
Inclus : transports et transferts locaux	
TVA 5,50%	55,00€
TOTAL EN € TTC pour le concert de Isam Elias	1 055,00€
TOTAL GLOBAL	5 433,25€

Ce prix ne comprend pas :

- Le repas des équipes artistiques pour 8 personnes le samedi 21 juin soir (équipe Bab L'Bluz et Isam Elias)
- Les hébergements de l'équipe artistique du groupe Bab L'Bluz le samedi 21 au soir (5 personnes)

6.2 Modalités de règlement des comptes

Les sommes dues seront versées aux parties concernées par virement bancaire à réception des factures correspondantes. Les factures porteront, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- La date d'émission de la facture ;
- La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
- L'objet succinct du marché
- Le numéro du bon de commande ;
- La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ;
- La quantité et la dénomination précise des produits livrés et des prestations réalisées ;
- Le montant total hors TVA ;
- Le taux et le montant de la TVA ;
- Le montant total TTC ;
- Le n° SIRET

Information à utiliser pour la facturation électronique :

- Identifiant de la structure publique (SIRET) : 219 200 466 00015
- N° d'engagement : fourni par le service une fois le contrat signé
- Lien pour le dépôt des factures : <https://portail.chorus-pro.gouv.fr>

Aucune facture arrivée par courrier ne sera mise en paiement

6.3 Délai de paiement

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique.

Le paiement sera effectué dans un délai de trente jours à compter de la date de réception de la demande de paiement, en application des dispositions de l'article R.2192-10 du Code, sous réserve de l'évolution de la réglementation en vigueur. Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

Article 7 – ASSURANCES

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution des prestations, le prestataire devra justifier qu'il est titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile contractée auprès d'une compagnie de solvabilité notoire, couvrant les conséquences pécuniaires des dommages et/ou accidents de toutes natures causés du fait de leur activité. À tout moment en cours d'exécution du marché, l'organisateur se réserve le droit de leur demander un tel justificatif.

Assurance RC (contrat ALLIANZ Z086.297.807)

L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture de tout risque lié à la prestation de services faisant l'objet du contrat dans le lieu précité, à garantir en responsabilité civile le public se trouvant sur le site ainsi qu'à assurer tous les objets lui appartenant ou loués par ses soins au titre de l'extension des assurances habituellement souscrites par lui.

Article 8 – ANNULATION

En cas d'annulation, qu'elle soit du fait de l'une ou de l'autre des Parties et pour quelque motif que ce soit, un accord amiable sera recherché entre les parties.

Article 9 – RÉSILIATION

En cas d'inexécution ou d'exécution partielle ou insatisfaisante des prestations par le titulaire, et après mise en demeure restée infructueuse sous un délai de 15 jours ouvrés adressée au prestataire de

répondre aux exigences de la Personne Publique, l'organisateur peut décider de mettre fin au présent marché, sans indemnité, aux frais et risques du titulaire.

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure. Cette dernière est définie comme un événement à caractère insurmontable et irrésistible, résultant d'un fait extérieur à la maîtrise des parties, lequel consiste par exemple en un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique.

Par ailleurs, conformément à l'article L.8222-6 du Code du travail, en cas de travail dissimulé, l'Acheteur, informé par écrit par un agent de contrôle de la situation irrégulière du titulaire au regard des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 et L. 8221-5 du code de travail, doit lui enjoindre aussitôt de faire cesser sans délai cette situation. Le titulaire ainsi mis en demeure apporte au pouvoir adjudicateur, dans un délai de deux (2) mois, la preuve qu'il a mis fin à la situation délictuelle. À défaut, le marché peut être rompu sans indemnité, aux frais et risques du titulaire.

Article 10 – ATTESTATION

Le titulaire atteste sur l'honneur :

- Ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics conformément à l'art. L.2141-1 du Code ;
- Ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1 à L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-2 du Code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- Avoir satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du Code de la commande publique conformément à l'article L.2141-2 du Code ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Article 11 – LITIGES

Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis préalablement à une conciliation. En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, le Tribunal Administratif compétent sera celui du domicile de la Personne Publique : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Article 12 – ENGAGEMENT

Après avoir pris connaissance du présent contrat et des documents qui y sont mentionnés, les parties s'engagent conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus.

Fait à : Malakoff Le : 7 avril 2025 Jacqueline BELHOMME, Maire de Malakoff	Fait à : Toulouse Le : 7 avril 2025 Bastien BACHA, Président de TALOWA PRODUCTIONS 
--	---

HOSPITALITY RIDER BAB L' BLUZ

STAFF : 4 artists + 1 sound engineer (+ accompanist to be confirmed)

TRANSPORT : 9 seater Minibus, **provide secure parking** (if the band travels with a minibus).

ACCOMMODATION :

Nice hotel accommodation for 5 people : 3 singles + 1 double rooms (+ one more if there is the Tour Manager)

Minimum 2*, breakfast included, free WIFI, secure parking. Late check out is appreciated.

Rooming : Yousra Mansour - Brice Bottin

Moulay Brahim Terkemani - Mehdi Yachou - Florent Mallet + Tour Manager (to be confirmed)

FOOD & DRINKS :

Warm meals for 5 people, no pork (+ accompanist to be confirmed).

Catering backstage : snacks, cheese, bread, fruits, red wine, beers, juices, water, ginger and lemon, Sparkling water...

DRESSING ROOM :

Iron + board, large mirror (very important)

ON STAGE :

4 small bottles of water + 4 towels for the musicians

CONTACTS :

Technical : bablbluzbeat@gmail.com / flo.mallet@gmail.com

Responsible: Brice Bottin, +33 (0)6 43 96 19 64/ Brice.bottin@gmail.com

BAB L'BLUZ

باب لبلوز

TECHNICAL RIDER - FALL 2024

In order to anticipate the best way our show in your place :

WE NEED ALL YOUR TECH SPECS including BACKLINE LIST and DIGITAL MIXER model ASAP !!

Please note **those elements are contractual**, also this document cancel any prior information.

Equivalents can be found, adjustments can be made, please feel free to contact us :

CONTACTS

Backline : Brice bablbluzbeat@gmail.com +33 6 43 96 19 64

Sound +Tech : Florent bablbluztek@gmail.com +33 6 64 95 42 97

LINE UP

Yousra MANSOUR

Brice BOTTIN

Ibrahim TERKEMANI

Mehdi CHAIB

Lead Vocal, Awisha, Mandole

Guembri, Backing Vocals

Drums, Sampler, Backing Vocals

Flute, Percussions, Backing Vocals

The production will provide a professionnall crew to assist the band during the day, and the following equipment :

We are travelling without amps and drums (even cymbals).

DRUM KIT :

YAMAHA MAPPLE CUSTOM

Bass drum : 22" with opened resonator skin + pedal

Snare drum : 14" / 5,5" + stand

2 toms : 10" & 14" + holders / stands

Cymbal kit : 4 cymbal stands + hihat stand

Zildjian K (or equivalent) 2 crashes / 1 ride / 1 splash / hihats

Drum Rug / Carpet / Drummer seat

+ 1 additional snare stand for SPD trigger sampler

PERC KIT :

BONGOS on their dedicated **bongo stand**

PERC STAND or small table or wood box black covered

One additional Cymbal stand for the Bar Chimes

BASS AMP :

AMPEG Heritage 50th Anniversary SVT or SVT3

+ 4x 10" AMPEG cabinet with 1m high amp box riser

GUITAR AMP :

FENDER Deluxe Reverb (or Princeton, Twinreverb...)

2x Guitar Stands : as our wood instruments have very thin necks, thanks by advance to provide stands that are supporting them **FROM BELOW** (no Hercules or neck-locking systems)

STAGE

1x **2mx2mx0,4m** drum riser (a rolling unit if to be moved)

2x **amp boxes** to get the amps at right heights :

Guembri (bass amp sl) 1m

Awisha (gtr amp sr) 0,80m

Please also provide 5 additional 240V - Type E outlets (see plan)

MONITORS

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20250423-DEC2025_117-AR



The mixer will be of professional facture and have **separate gain** control from FOH.
5 (+PFL) professional, identical, active 2 way speakers + corresponding amplifiers/filters.
Type ADAMSON M15, D&B M4, L-ACOUSTICS X15 (no 8" or 10" speakers please)

4 mono mixes / 5 wedges (see plan)

Thanks to consider **Yousra's lead vocal** and the other vocals to be the first things to patch.

The 2x **SPDS** lines will also have an early and key role in the soundcheck process.

If monitors are to be mixed from FOH, please provide a remote controller.

FOH

Professional active 3 or 4 way loudspeakers system + corresponding amplifiers/filters.
It will be set up, fine tuned and ready to use at arrival of the band.
FOH will be in front of the stage, CENTERED, on the floor and NOT on or under a balcony !

Small aera next to the desk for a touring rig, a laptop and an analog stompbox fx.
We carry a RME « digiface Dante » for the external fxs , although we need a DANTE link to the FOH's mixer (it works also with a coax MADI feed).
Please contact Flo if you have any specific question.

Prefered digital mixer : **SSL Live, Midas Pro, Yamaha CL5, Digico SD.**

We need 1H30 for the installation and the soundcheck, once the patch is ok and monitors checked.

LIGHTS

The band travels without dedicated staff but appreciates musical and inspired lightning in Psychedelic 70's style !!

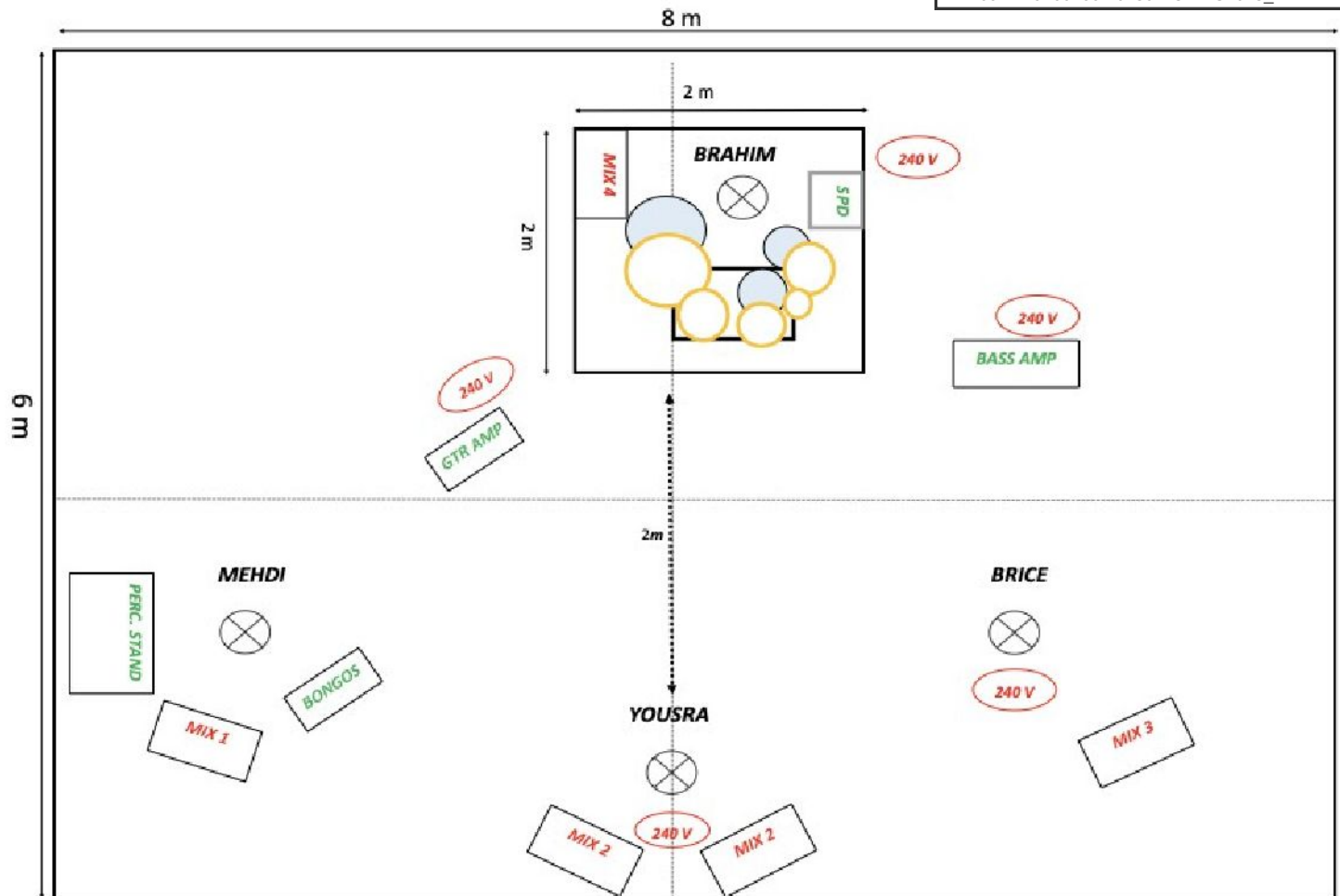
Whenever possible, the band also would like their LOGO to be projected on back drop screen :

https://drive.google.com/drive/folders/1OaXE_Ilt80ZWfYcJR4hf7R0YMrZVAWekV?usp=sharing

PATCHLIST

LINE	INSTRUMENT	MICROPHONE	STANDS	BACKLINE
				DRUMS
1	Kick In	Beta 91	-	
2	Kick Out	Beta 52	Short	
3	Snare Top	Beta 57	Short	
4	Snare Btm	e904	Clamp	
5	HH	C451	Short	
6	Rack Tom	e904	Clamp	
7	Floor Tom	e904	Clamp	
8	Wurst	I5 <i>Provided</i>	Short	
9	Oh sr	C414	Tall	
10	Oh sl	C414	Tall	
11	Spds L	J48 di	-	2 nd Snare stand
12	Spds R	J48 di	-	
				BASS
13	Guembri di	J48 di (above amp)	-	
14	Bass Amp	C535	Short	1m high
				GTR
15	Awisha di	J48 di (above amp)	-	
16	Gtr Amp	Sm57	Short	0,8m high
				PERC & FLUTE
17	Perc	MD421	Tall	Bongos & Perc. table
18	Flute	M88 <i>Provided</i>	Tall	
19	Flute FX	Dante 33		From Aux m 7
				VOCALS
20	Vocal sr	Sm 58	Tall	
21	Vocal sl	Sm 58	Tall	
22	Vocal drums	Beta 56	Tall	
23	Lead Vocal	M80 <i>Provided</i>	Tall	
24	Lead FX	Dante 34		From Aux m 8
				FOH
25	Analog FX L	xlr	-	From Aux m 6
26	Analog FX R	xlr	-	
27	Fx rtn Room L	Dante 35	-	From Aux s 9/10
28	Fx rtn Room R	Dante 36	-	
29	Fx rtn Plate L	Dante 37	-	From Aux s 11/12
30	Fx rtn Plate R	Dante 38	-	
31	Fx rtn Delay L	Dante 39	-	From Aux s 13/14
32	Fx rtn Delay R	Dante 40	-	

STAGE PLOT



FOH MIXER'S I/O

FOH Outputs	Dante Outputs	Destination	Rme Inputs	Rme Outputs	FOH Inputs
Aux m 1		Monitor mix SR			
Aux m 2		Monitor mix Lead			
Aux m 3		Monitor mix SL			
Aux m 4		Monitor mix Drums			
Aux m 5		...			
Aux m 6		Analog FX			Ch.25+26
Aux m 7	7	Flute Fx	Ch. 1	Ch. 1	Ch. 19
Aux m 8	8	Lead Fx	Ch. 2	Ch. 2	Ch. 24
Aux s 9/10	9+10	External FX s 1	Ch. 3-4	Ch. 3-4	Ch. 27-28
Aux s 11/12	11+12	External FX s 2	Ch. 5-6	Ch. 5-6	Ch. 29-30
Aux s 13/14	13+14	External FX s 3	Ch. 7-8	Ch. 7-8	Ch. 31-32
Master LR	15+16		Ch. 9-10		

STAGE PLOT

Isam

Sound:

Speakers system:

Must be in stereo and of adequate size to cover the venue and supply 115 db SPL with no distortion. Speaker system will include all needed amplifiers and controllers or cross-overs. Balconies should be covered with flying speakers, and should be connected through a delay line if needed. Speaker coverage for the first rows is also necessary.

Recommended systems: Meyer Sound , D&B, L acoustics.

Monitors System:

5 mixes connected from the FOH console as follows:

1- 2 Wedges.

All the wedges should be bi ampéd, similar and of good quality. The system should include all the needed amplifiers, cables, cross-overs/controllers.

Recommended Monitors: *D&B M2/M4/Max*, EAW MW 15", L acoustics 115XT, X15 HIQ .

Front of house:

Mixing console: Digidesign venue, Yamaha CL3, Midas pro Series, DigiCo SD9.

Microphones and stands:

According to the console patch list. Please supply wind shields in case of an open air event. All of the DI boxes should be of the same kind (Recommended: Radial J48 or BSS). All necessary microphone cables and sub snakes.

Power:

Sound and light must be on separate and adequate alimentation with breakers and ground on each circuit. In any case the potential between the ground and neutral points cannot be more than 5 volts.

Back line will be powered from the same power source that is supplied to the sound system.

We need 6 x 220V power points on the stage.

STAGE PLOT

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20250423-DEC2025_117-AR

BACK LINE

1. Nord Stage 3
2. 4x Quik lok Single keyboard stand
3. 1x Quik lok Double tier keyboard stand
4. 10 x ¼ Inch jack to jack cable 3m
5. 1 x wired Shure sm58
6. 1 Microphone Stand



1.COMPUTER DI BOX 2.COMPUTER DI BOX 3.VOX FX L XLR 4.VOX FX R XLR 5. 6. 7. 8. 9. 10.	AUX OUT: 15" MONITOR		
---	-------------------------	--	--

Hospitality Rider

Accommodation:

A minim 3* clean nice hotel, free wifi access, breakfast included.

Early/late check in/out as required.

Local Transport:

Car/taxi from the airport to the hotel and to the venue

with enough luggage space for two people's personal luggage.

Backstage, foods, drinks:

A comfortable private "quiet" room where

I can rest for the whole stay at the venue, secure, wi-fi access, easy access to toilets.

Light snacks and sandwiches, fruits, coffee, some kind of fresh juice and cold beer, small bottles of water.

Dinner (if agreed) , before or

after the show. No restrictions 😊